

La conférence

Du conseil à l'optimisation fiscale : jusqu'où aller ? ©

PRÉSENTATION

Les experts-comptables ont l'obligation de permettre à leurs clients d'exercer les options les plus favorables et de répondre à leurs obligations légales et réglementaires.

Aussi l'expert-comptable doit connaître les conséquences des comportements fiscaux de ses clients en distinguant bien ce qui relève de l'erreur, de la fraude, de l'évasion fiscale ou encore de l'abus de droit.

Les risques attachés à l'obligation de conseil est aujourd'hui d'une grande acuité au moment où la gestion fiscale est particulièrement sophistiquée en mettant en œuvre des stratégies complexes alliant défiscalisation, montages fiscaux agressifs ou de tax planning...

INTÉRÊTS & OBJECTIFS

- Savoir apprécier les limites à l'optimisation fiscale et sa frontière, tenue avec l'abus de droit, et se garantir des remises en cause des montages fiscaux par l'administration
- Connaître la procédure et les conséquences de l'abus de droit fiscal
- Comprendre la position de l'administration fiscale dans sa lutte contre les abus de droit (ou les optimisations excessives)

POINTS ABORDÉS

- Limites entre « l'optimisation fiscale » et « l'abus de droit »
- Présentation de quelques « abus de droit » mis en évidence par l'administration (comité de l'abus de droit et jurisprudence)
- Analyse de cas d'optimisation en distinguant les plus classiques des plus « agressifs »
- Réflexion sur les conséquences de la publication des fiches de « fraude » par l'administration.
- Utilité du rescrit fiscal.
- Lien entre les abus de droit et certaines évolutions législative

INTERVENANTS



Jacques-Philippe Chevalier
expert-comptable,
commissaire aux comptes,
président de la commission
des missions fiscales du CSOEC



Jean-Pierre Cossin
conseiller maître honoraire
à la Cour des comptes,
professeur



Jean-François Pestureau
expert-comptable,
commissaire aux comptes



Olivier Sivieude
chef du service du contrôle
fiscal à la direction générale
des finances publiques